

## Dettes ménagères et divorces

Par **Chloé09**, le **25/03/2020** à **18:11**

Bonsoir,

Je rencontre des difficultés sur mon cas pratique car les questions données sont pour moi contradictoire. Voici les faits :

Jacques, célèbre comédien, et Françoise se sont mariés et en avril 2019 se sont installés ensemble dans l'appartement de Françoise situé dans le 5<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Par la suite Françoise découvre dans la boîte à lettre commune une lettre adressée à son mari signée par « Ta petite femme chérie ». Françoise est confuse et en allant chercher un paquet de cigarette, pour se détendre, chez leur buraliste elle découvre que Jacques a accumulé une dette de plusieurs milliers d'euros pour l'achat de centaines de cigares. Le soir même Françoise fait part à Jacques de ses découvertes et celui-ci lui répond qu'il ne connaît pas l'auteur de la lettre et qu'il n'a pas l'argent pour rembourser la dette.

1) Françoise peut-elle être tenue de rembourser la dette contractée par Jacques auprès du buraliste ?

2) Comment cette dette pourrait-elle être annulée s'il s'avérait que la « petite femme » de Jacques était réelle ?

Seulement je ne comprend pas comment la dette pourrait être annulée si elle est ménagère. et si elle ne l'a pas pourquoi faire un rapprochement avec le divorce.

Par **Muppet Show**, le **28/03/2020** à **17:51**

Bonjour,

J'avoue que les questions sont un peu tordues, du moins mal formulées.

mais je pense qu'il faut définir ce qu'est une dette ménagère et ensuite connaître les conditions d'opposabilité de la dette par rapport aux tiers et au regard du divorce pour faute car ici on vous le suppose...

En gros, est-ce que c'est une dette ménagère ? Est-ce que Mme doit payer ?

Et

Est ce qu'en cas de procédure en divorce pour faute, Mme est-elle tenue de payer ?  
L'obligation des dettes ménagères tient jusque quelle date ? A qui ? Etc...

Je ne vois que ça... :/

Bien à vous.